

Nom : Prénom :

Adresse :

Né (e) le : Groupe Sanguin :

Téléphone(s) :

E.mail :

Passeport délivré le : à :

Par : N° de licencié :

Personne à prévenir en cas d'accident

Ce passeport vous a été remis lors de votre entrée en formation, dans une école française de vol libre, ou dans un club FFVL.

C'est un document personnel permettant de suivre et de faire valider les étapes de votre progression de pilote. Il vous aidera à baliser la formation indispensable pour accéder en sécurité à l'autonomie.

Il doit vous accompagner en toutes circonstances sur les sites, au sein des clubs et écoles de la Fédération française de vol libre.

Bons vols,

Le président de la FFVL



Le Brevet Initial

atteste de la compétence à voler sans assistance en conditions calmes sur un site connu et avec du matériel adapté. Sa validation est réalisée par votre moniteur et porte sur les compétences acquises jusqu'au niveau vert de la progression. Il est certifié par le directeur de l'école. Il est accessible à l'âge de 13 ans.



Le Brevet de Pilote

valide la compétence à rechercher et analyser les informations permettant de voler en autonomie sur tout site avec du matériel adapté, en conditions aérologiques variées. Il est accessible à 14 ans.

- La validation de la partie pratique est réalisée par votre moniteur.
- Un questionnaire de 60 questions à choix multiple à réaliser en 1 h. (270 pts / 360 pts) Il atteste de vos connaissances théoriques.
- Le Brevet de Pilote est alors enregistré par le responsable régional de la formation.



Le Brevet de Pilote Confirmé

atteste des compétences à optimiser toutes formes de vol en sécurité. Il est validé uniquement au niveau régional pour les parties pratique et théorique. Il est accessible à l'âge de 16 ans.

- La partie pratique correspond à la validation de toutes les compétences du niveau marron de votre passeport, concrétisée par la réalisation d'un vol significatif.
- La partie théorique consiste en :
 - un questionnaire de 30 questions à choix multiple (135 pts / 180 pts),
 - deux fiches techniques à compléter,
 - un entretien éventuel.